

PUBLICATIONS DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE

UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS

SOUS LA DIRECTION DE
OLIVIER DE FROUVILLE
SÉBASTIEN TOUZÉ

COLLOQUE INTERNATIONAL

C.R.D.H.

70 ANS APRÈS
L'ADOPTION
DES CONVENTIONS
DE GENÈVE :
LE DROIT INTERNATIONAL
HUMANITAIRE
CONFRONTÉ À
DE NOUVEAUX DÉFIS ?

Editions A. PEDONE

SOMMAIRE

Propos introductifs

I. LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE FACE À LA CONFLICTUALITÉ CONTEMPORAINE

Etat des lieux : un paysage conflictuel

De la guerre aux conflits :

comment cartographier la conflictualité contemporaine ?

*Quelques réflexions sur les conflits de qualification et de régime juridique
en droit international humanitaire*

II. LES NOUVEAUX DÉFIS NORMATIFS DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

*Normative conflicts between the law of armed conflict
and international human rights law*

Disparitions forcées ou personnes disparues ?

Terrorisme dans la guerre et guerre contre le terrorisme ?

*Le droit international humanitaire face à la dématérialisation de la guerre :
l'exemple des cyber-opérations*

Quel droit applicable au robot ?

III. LES NOUVEAUX ACTEURS ET LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

Propos introductifs

Le fondement de la responsabilité internationales des groupes armes non-étatiques

*Conflits armés et entreprises : vers une responsabilité des entreprises à travers
la complémentarité des ordres juridiques*

*The unseen world of the UN commissions of inquiry:
clarifying responsibility in times of armed conflict*

*70 ans après l'adoption des conventions de Genève : le droit international
humanitaire confronté a de nouveau défis ? Les nouvelles formes de réparation*

CONCLUSIONS

Le droit international humanitaire face à la conflictualité contemporaine

PROPOS INTRODUCTIFS

OLIVIER DE FROUVILLE et SÉBASTIEN TOUZÉ
Professeurs à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Cet ouvrage est issu du 14^{ème} colloque international du C.R.D.H. qui s'est tenu les 7 et 8 novembre 2019 dans la salle Colbert de l'Assemblée nationale, à l'occasion du 70^{ème} anniversaire des quatre Conventions de Genève sur le droit international humanitaire du 12 août 1949. Nous sommes très reconnaissants à Madame la députée Coralie Dubost d'avoir fait en sorte qu'il soit possible d'organiser ce colloque dans les murs de l'Assemblée nationale. Non seulement parce que le lieu est agréable et prestigieux, mais aussi et surtout parce que les défis contemporains du droit international humanitaire ne concernent pas que les juristes internationalistes, le personnel des organisations humanitaires ou les ONG internationales : ce sont aussi des questions qui devraient, qui *doivent* être discutées sur le plan national, et particulièrement par la représentation nationale, car les enjeux sont susceptibles de toucher tous les citoyens. On ne peut que se réjouir à cet égard des initiatives qui ont été prises par cette Assemblée dans la période récente, notamment la création de deux missions d'information, l'une sur « le droit international à l'épreuve des conflits »¹ et l'autre sur « le contrôle des exportations d'armements »². Celles-ci ne sauraient évidemment suffire à faire du Parlement français un acteur du droit international humanitaire à part entière, mais elle manifeste à tout le moins une prise de conscience des parlementaires français de la responsabilité qui leur incombe dans ce domaine.

Le projet de colloque a été élaboré et mûri collectivement par l'équipe de chercheurs du C.R.D.H. au cours de plusieurs réunions de réflexions. Les doctorants ont été associés à cette réflexion et ont également été invités à intervenir, montrant ainsi le dynamisme d'un champ de recherche qui avait été un peu laissé en friche au sein de l'université française ces quinze

¹ Assemblée nationale, Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 17 octobre 2018 sur le droit international humanitaire à l'épreuve des conflits et présenté par M. Moetai Brotherson et M. Jean-François Mbaye, députés, 4 décembre 2019.

² Assemblée nationale, Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 31 octobre 2018 sur le contrôle des exportations d'armement et présenté par M. Jacques Maire et Mme Michèle Tabarot, députés, 18 novembre 2020.

dernières années. Dans le cadre de cette réflexion, nous avons aussi voulu associer très tôt le Comité international de la Croix Rouge (CICR), en tant que gardien et promoteur éminent du droit international humanitaire dans le monde – un rôle sans cesse réaffirmé, y compris à travers sa fonction d’interprète, comme en témoigne parmi beaucoup d’autres contributions la mise à jour du Commentaire de la première Convention de Genève, parue en 2020³. A cet égard, nous souhaitons remercier Madame Ghislaine Doucet, conseiller juridique principale de la délégation du CICR en France, à la fois pour les discussions que nous avons eues sur le fond et le programme, mais aussi pour toute l’aide qui nous a été apportée, notamment en vue de faciliter la participation de représentants du CICR à cet événement.

Soixante-dix ans après l’adoption des conventions de Genève, l’équipe du C.R.D.H. a identifié trois défis principaux, sans que cette liste soit évidemment exhaustive :

- les *mutations de la conflictualité* et le double phénomène de déspatialisation et de dé-temporalisation des conflits : la guerre est « partout » et le conflit devient permanent et virtuellement sans fin ;
- le *rôle croissant des acteurs non-étatiques* – non plus seulement les classiques « groupes armés » du Protocole n°II aux Conventions, mais une gamme d’acteurs nouveaux, allant des organisations terroristes aux entreprises privées, en passant par les sociétés privées de sécurité ou les forces armées mandatées par les organisations internationales.
- les *mutations technologiques* et leurs applications aux conflits armés : l’intelligence artificielle, la cyberguerre... autant de thèmes qui posent des problématiques nouvelles, dont on se demande si elles nécessitent de simples adaptations normatives, ou bien un droit international complètement nouveau.

Ces trois sujets révèlent bien que, depuis sa création, le droit international humanitaire ne cesse de s’adapter progressivement aux nouveaux enjeux, à partir des principes « intransgressibles » qui lui servent de fondement. Mais un fait marquant de ces dernières décennies réside dans le fait que cette adaptation s’opère aussi par le biais d’autres corpus normatif, comme le droit international des droits de l’Homme et le droit international pénal ; et qu’elle met à contribution les ordres juridiques et les institutions non seulement des Etats, mais aussi des organisations internationales.

³ *Commentaire de la première Convention de Genève. Convention (I) pour l’amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne*, CICR, 2020.

PROPOS INTRODUCTIFS

En ce sens, le droit international humanitaire est désormais amené à se combiner avec des règles juridiques éparses ayant des objets distincts mais dont les effets sont désormais étendus à des situations de conflits armés dont le format, si l'on peut utiliser ce terme, n'est plus « conventionnel ». La variété des situations, des acteurs et des moyens implique désormais un décloisonnement normatif dont l'objectif essentiel est bien entendu d'encadrer juridiquement ces nouveaux modèles mais aussi et surtout de développer de nouveaux principes afin de pouvoir atteindre chacun d'entre eux.

En 70 ans d'existence, les Conventions de Genève ont dû évoluer dans leur interprétation mais aussi dans leurs connexions afin de pouvoir gérer *in casu* des situations qui n'étaient pas envisagées originellement. Ceci est simple à dire, ça l'est moins en pratique.

Dans son ouvrage, *Le Droit de la Guerre*⁴, Mario Bettati, un des créateurs, avec Gérard Cohen-Jonathan, du CRDH, avait identifié ces « nouvelles guerres »⁵ et mis en lumière les problèmes d'applicabilité et d'adaptation de ces textes fondamentaux souvent malmenés par les acteurs de leur mise en application concrète et effective. Relevant ainsi la nécessaire adaptation des règles pour assurer leur applicabilité, Mario Bettati devançait Peter Maurer qui, très récemment, a affirmé, que : « Face à ces nouveaux défis, nous devons constamment réfléchir à la signification et au développement du droit international humanitaire pour relever les défis de la guerre »⁶.

L'une des questions qui devait ainsi alimenter notre réflexion durant ces deux jours de ce colloque portait ainsi sur ces deux points essentiels que sont l'applicabilité et l'adaptation. Mais il fallait aussi garder à l'esprit l'enjeu fondamental, souvent oublié, qui est celui du respect des règles du droit international humanitaire. Le « simple respect » pourrait-on dire, mais c'est en réalité un respect complexe et difficilement assuré.

La quasi normalité, voire la banalité de certaines situations, du fait de leur longueur et de l'absence visible d'issue, conduit à porter un regard critique sur l'acceptabilité des règles et leur contournement constant par des acteurs qui n'en reconnaissent pas les valeurs et les fondements. La focalisation sur les règles applicables pour l'encadrement des opérations et la distinction

⁴ Mario Bettati, *Le droit de la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2016. V. aussi du même auteur : *Droit humanitaire*, Paris, Dalloz, 2012.

⁵ V. aussi l'ouvrage de Mary Kaldor, *New and Old Wars. Organized Violence in A Global Era*, 3rd ed., Stanford University Press, 2012 ; Bertrand Badie et Dominique Vidal (dir.), *Nouvelles guerres. Comprendre les conflits du XXI^{ème} siècle*, Paris, La Découverte, 2016 ; et la sélection française de la *Revue internationale de la Croix Rouge*, 2015/4, vol. 97 « L'évolution de la guerre » ; Vincent Chetail (dir.), *Permanence et mutation du droit des conflits armés*, Bruxelles, Bruylant, 2013.

⁶ Intervention de P. Maurer devant le Conseil de sécurité des Nations Unies le 13 août 2019.

systématiquement opérée entre la situation des combattants et celle des civils, des individus et des groupes limitent le champ de la réflexion qui ne s'étend pas aux conséquences dérivées d'un conflit qui dure plusieurs années voire sur des décennies. Envisager donc l'humanitaire dans sa globalité paraît indispensable – c'est d'ailleurs l'objectif affirmé du formidable traité de Sandra Szurek, Marina Eudes et Philippe Ryfman paru en 2019⁷.

A cette fin, il faut donc combiner les corps de règles et aboutir à un régime complet que les seules Conventions de Genève n'ont ni la prétention, ni la vocation de définir. Ce colloque avait cette ambition. Il a d'ailleurs été construit selon une articulation qui, sur le fond, impose cette réflexion.

Il s'agit ainsi de ne pas s'arrêter à la qualification de la situation et de ses effets mais de raisonner plus largement en retenant l'imbrication des normes et des principes externes afin de penser autrement l'effectivité, l'applicabilité, l'application, la responsabilité et la sanction. Et faire en sorte que les Conventions de Genève, avec tout ce qu'elles peuvent agréger, puissent servir de base à cette réflexion nécessaire mais aussi à la définition de solutions concrètes qui peinent malheureusement à venir.

Pour finir, il nous reste à remercier les auteurs qui nous ont confié leurs textes, mais aussi Madame Victoria Bellami, doctorante au C.R.D.H., pour l'aide qu'elle a une fois de plus apportée à la mise au point de cet ouvrage. Un grand merci doit également être adressé aux éditions Pedone pour avoir accepté d'accueillir ce nouvel *opus* dans la collection désormais bien établie des « Publications du C.R.D.H. ».

⁷ Sandra Szurek, Marina Eudes, Philippe Ryfman, *Traité de droit et pratique de l'action humanitaire*, Paris, L.G.D.J., 2019.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Propos introductifs</i> Olivier DE FROUVILLE et Sébastien TOUZÉ	5
---	---

I. LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE FACE À LA CONFLICTUALITÉ CONTEMPORAINE

<i>Etat des lieux : quel paysage conflictuel ?</i> Sandra SZUREK	11
<i>De la guerre aux conflits : comment cartographier la conflictualité contemporaine ?</i> Jean-Vincent HOLEINDRE	23
<i>Quelques réflexions sur les conflits de qualification et de régime juridique en droit international humanitaire</i> Jérôme DE HEMPTINNE.....	37

II. LES NOUVEAUX DÉFIS NORMATIFS DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

<i>Normative conflicts between the law of armed conflict and international human rights law</i> Françoise J. HAMPSON.....	53
<i>Disparitions forcées ou personnes disparues ?</i> Alessandra LA VACCARA.....	71
<i>Terrorisme dans la guerre et guerre contre le terrorisme ?</i> Marina EUDES	83
<i>Le droit international humanitaire face à la dématérialisation de la guerre : l'exemple des cyber-opérations</i> Laurent TRIGEAUD.....	95
<i>Quel droit applicable au robot ?</i> Joanne KIRKHAM.....	121

III. LES NOUVEAUX ACTEURS ET LES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

<i>Propos introductifs</i> Ghislaine DOUCET	139
<i>Le fondement de la responsabilité internationale des groupes armés non-étatiques</i> Aurélien GODEFROY	143

TABLE DES MATIÈRES

*Conflicts armés et entreprises : vers une responsabilité des entreprises
à travers la complémentarité des ordres juridiques*
Javier TOUS 189

*The unseen world of the UN commissions of inquiry:
clarifying responsibility in times of armed conflict*
Andrew CLAPHAM 219

Les nouvelles formes de réparation
Elizabeth SALMÓN 235

CONCLUSIONS

Le droit international humanitaire face à la conflictualité contemporaine
Eric DAVID 247

E

n 2019, le CRDH a saisi l'occasion du 70^e anniversaire des Conventions de Genève du 12 août 1949 pour organiser un grand colloque international sur les nouveaux défis du droit international humanitaire (DIH). La fin du XX^{ème} siècle et le début du XXI^{ème} siècle ont été marqués par des mutations de la conflictualité qui ont profondément affecté les conditions de mise en œuvre du « droit de la guerre » : phénomènes de dé-spatialisation et de dé-temporalisation des conflits ; interventions croissantes de la part de multiples acteurs non-étatiques ; progrès des technologies, avec de nouvelles armes et un nouvel espace de conflit, le cyberspace...

Le but du colloque était d'interroger l'ensemble de ces évolutions en mettant en avant les interactions entre les régimes juridiques et les ordres normatifs. Il s'agissait en particulier d'examiner trois problématiques : *l'évolution* des situations dans lesquelles le droit international humanitaire est amené à s'appliquer et les difficultés qui en découlent, notamment en termes de qualifications et d'applicabilité des corpus normatif ; *l'adaptation des normes* face aux nouveaux enjeux et aux lacunes ; *l'établissement des responsabilités*, face à la diversification des acteurs.

En association avec la délégation régionale du CICR à Paris.

ISBN 978-2-233-00997-5

34 €

70 ANS APRÈS L'ADOPTION DES CONVENTIONS DE GENÈVE

Commande aux Editions A. PEDONE - 13 rue Soufflot - 75005 PARIS, ou par fax : +33(0)1.46.34.07.60 et sur editions-pedone@orange.fr - **34 € l'ouvrage, pour un envoi par la poste 40 €**

Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire
 Règlement sur facture

Carte Visa

N°/...../...../.....
Cryptogramme

ISBN 978-2-233-00997-5

Signature :

Nom

Adresse

VillePays